



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil municipal du 28 avril 2026

*Avis favorable de la commission Finances du 21/04/2026*

### I. PRÉAMBULE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond ainsi à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif est un document budgétaire retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : **annualité**, **universalité**, **unité**, **équilibre** et **antériorité**, et est structuré par les sections de **fonctionnement** et d'**investissement**. Soit d'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2026, voté par le conseil municipal, est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, et de mobiliser des subventions auprès de la CABBALR, du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat dès que possible.

Il s'équilibre ainsi :

- ⇒ En dépenses et en recettes de fonctionnement à **6 119 426.10 €**
- ⇒ En dépenses et recettes d'investissement à **3 942 046.46 €**

La nomenclature M57 offrant une mesure d'assouplissement budgétaire et comptable via la **fongibilité** des crédits, il est proposé d'instaurer la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L5217-10-6 du CGCT).

*Exemple : au dernier trimestre la commune souhaite verser une subvention exceptionnelle au CCAS de 10 000 € en urgence mais le chapitre 65 ne comptabilise plus que 6 000 € au global. Nous pouvons mettre en œuvre la fongibilité afin de virer 4 000 € du chapitre 011 / Compte entretien de bâtiments car ce compte est excédentaire vis-à-vis des prévisions budgétaires, et ce sans devoir convoquer le conseil municipal et tenir les délais de rigueur.*

### II. FAITS MARQUANTS 2026

Certains faits marquants de 2025 et 2026 sont à prendre en compte pour l'élaboration de ce budget primitif :

- Les recettes de fonctionnement sont grevées par notamment une forte baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'article 129 de la loi de finances pour 2026 minorant de façon significative les parts communale et intercommunale de la DCRTP.
- A contrario, le développement de la plateforme Logistera entraîne une augmentation significative de la « taxe foncière sur le bâti » relative aux locaux industriels.
- Les taux des cotisations de l'assurance statutaire ayant fortement augmentés pour 2026, la commune a pris le parti de ne plus assurer le risque de la maladie ordinaire (*Délibération N°2025CM69 du 8 décembre 2025*) et fait le choix de provisionner pour compenser les charges liées aux éventuels remplacements (chapitre 013).
- En 2025, l'Etat nous a accordé la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de voirie de la rue Honneur & Patrie mais il est à noter que cette subvention était

exceptionnelle et que nous ne pourrions y prétendre en 2026 pour d'autres travaux de ce type, les réfections complètes de voirie avec enfouissement de réseaux ne seront donc pas prioritaires en ce début de mandat.

- Sur 2025, nous avons mené une réflexion globale autour du projet de restructuration du centre-ville « Centralité 2 » avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) et 2026 sera l'année de démarrage des études liées à ce projet d'envergure.

### III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

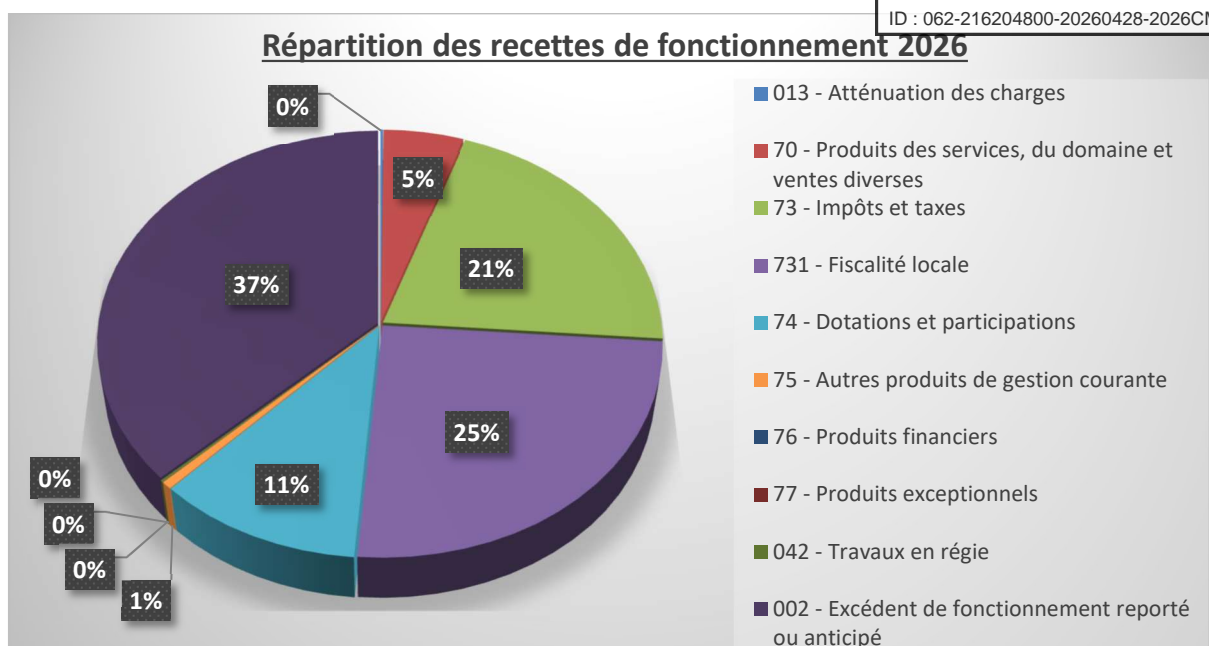
Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### Recettes de fonctionnement :

Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, ALSH, crèche...),
- Aux impôts et taxes,
- À l'attribution de compensations de la CABBALR,
- Aux dotations et participations de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- À la reprise du résultat de l'année N-1.

RECETTES	Prévus en 2025 (BP + DM)	Réalisé en 2025	BP 2026 (propositions)	Evolution BP 2025 / BP 2026
013 - Atténuation des charges	48 000.00 €	73 095.71 €	10 000.00 €	-79.17%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	345 000.00 €	322 254.56 €	308 854.01 €	-10.48%
73 - Impôts et taxes	1 303 402.00 €	1 300 887.88 €	1 284 202.00 €	-1.47%
731 - Fiscalité locale	1 423 927.00 €	1 464 476.35 €	1 536 259.00 €	7.89%
74 - Dotations et participations	777 735.00 €	766 322.69 €	667 669.00 €	-14.15%
75 - Autres produits de gestion courante	13 800.00 €	40 424.45 €	33 785.00 €	144.82%
76 - Produits financiers	10.00 €	9.80 €	10.00 €	-
77 - Produits exceptionnels	500.00 €	8 094.55 €	500.00 €	-
78 - Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	176.34 €	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 912 374.00 €</b>	<b>3 975 565.99 €</b>	<b>3 841 455.35 €</b>	<b>-1.81%</b>
042 - Travaux en régie	120 000.00 €	104 069.09 €	10 000.00 €	-91.67%
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>104 069.09 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>-91.67%</b>
<b>Total des recettes (réelles + ordre)</b>	<b>4 032 374.00 €</b>	<b>4 079 635.08 €</b>	<b>3 851 455.35 €</b>	<b>-4.49%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	2 720 962.34 €	2 720 962.34 €	2 267 970.75 €	-16.65%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 753 336.34 €</b>	<b>6 800 597.42 €</b>	<b>6 119 426.10 €</b>	<b>-9.39%</b>



Détail des ressources fiscales sans augmentation des taux d'imposition :

RESSOURCES FISCALES ET COMPENSATIONS	2025	2026	Ecart entre 2026 et 2025
Taxe d'habitation	7 586.00 €	5 998.00 €	-1 588.00 €
Taxe Foncière (bâti)	1 580 407.00 €	1 714 300.00 €	133 893.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	20 984.00 €	19 339.00 €	-1 645.00 €
DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	134 001.00 €	76 762.00 €	-57 239.00 €
FNGIR - Fonds national de garantie individuelle des ressources	303 954.00 €	303 954.00 €	0.00 €
Allocation compensatrice Taxe Foncière bâti	269 069.00 €	224 478.00 €	-44 591.00 €
. Personnes de condition modeste	930.00 €	1 097.00 €	167.00 €
. Baux à réhabilitation QPV, Mayotte	1 707.00 €	2 657.00 €	950.00 €
. Exonération de longue durée (logements sociaux)	3 847.00 €	3 911.00 €	64.00 €
. Locaux industriels	262 585.00 €	216 813.00 €	-45 772.00 €
Allocation compensatrice Taxe foncière non bâti	1 846.00 €	2 768.00 €	922.00 €
Taxe sur les pylônes	9 705.00 €	9 966.00 €	261.00 €
Contribution coefficient correcteur	-244 755.00 €	-263 344.00 €	-18 589.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 082 797.00 €</b>	<b>2 094 221.00 €</b>	<b>11 424.00 €</b>

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

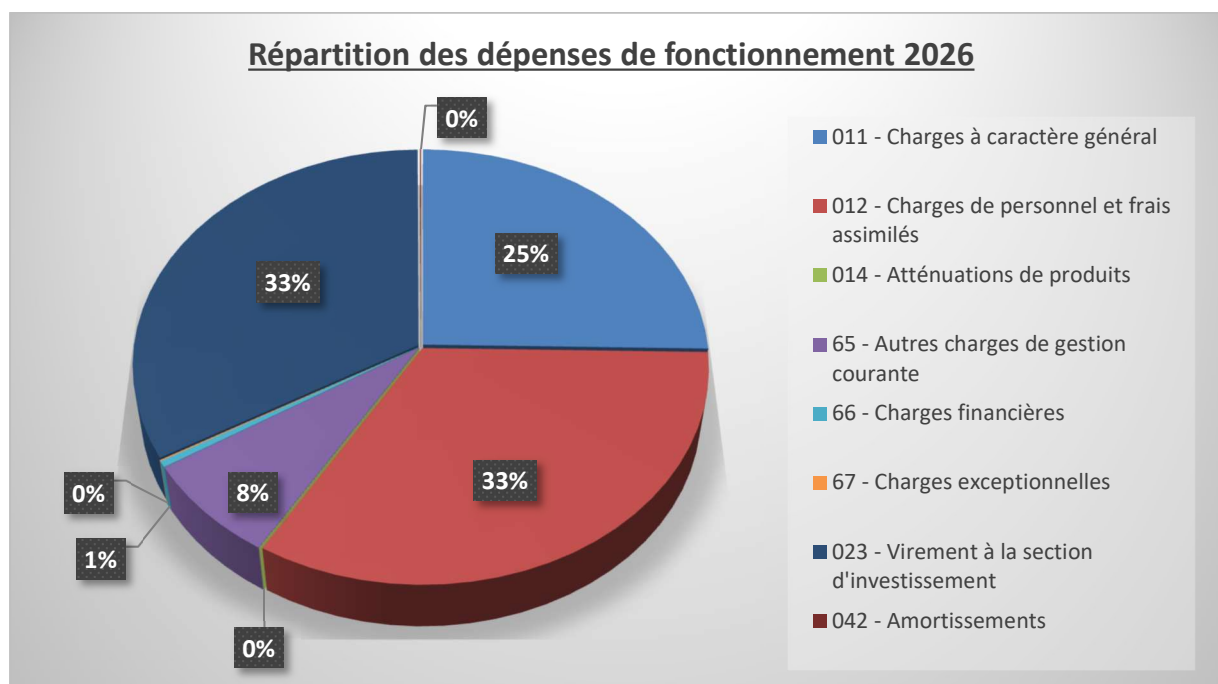
Les dépenses de fonctionnement sont constituées pour la plupart par :

- Les achats de matières, de fournitures et de prestations de services,
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- Les festivités,
- Les salaires du personnel municipal,
- Les participations au SIVOM du Béthunois,
- Les subventions versées aux associations et au CCAS,
- Les intérêts d'emprunt,
- Le financement de la section d'investissement.

Pour 2026, certaines dépenses spécifiques sont également à prévoir :

- L'entretien de plusieurs voiries présentant des dégradations notables,
- La mises aux normes des installation de chauffage de plusieurs bâtiments communaux,
- La réalisation d'une étude relative aux contrats de maintenance chauffage et ventilation pour les différents bâtiments communaux (une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage AMO).

DÉPENSES	Prévus en 2025 (BP + DM)	Réalisé en 2025	BP 2026 (propositions)	Evolution BP 2025 / BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 661 388.83 €	1 241 858.08 €	1 547 515.25 €	-6.85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 028 900.00 €	1 856 679.25 €	2 040 000.00 €	0.55%
014 - Atténuations de produits	1 000.00 €	530.00 €	1 000.00 €	0.00%
65 - Autres charges de gestion courante	405 600.00 €	386 903.15 €	455 750.00 €	12.36%
66 - Charges financières	29 454.29 €	29 454.29 €	27 880.34 €	-5.34%
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €	14.70 €	5 000.00 €	66.67%
68 - Dotations aux provisions	1 000.00 €	957.09 €	1 000.00 €	0.00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 130 343.12 €</b>	<b>3 516 396.56 €</b>	<b>4 078 145.59 €</b>	<b>-1.26%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	2 602 511.53 €	0.00 €	2 036 998.02 €	-21.73%
042 - Amortissements	20 481.69 €	20 390.55 €	4 282.49 €	-79.09%
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 622 993.22 €</b>	<b>20 390.55 €</b>	<b>2 041 280.51 €</b>	<b>-22.18%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 753 336.34 €</b>	<b>3 536 787.11 €</b>	<b>6 119 426.10 €</b>	<b>-9.39%</b>



#### IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

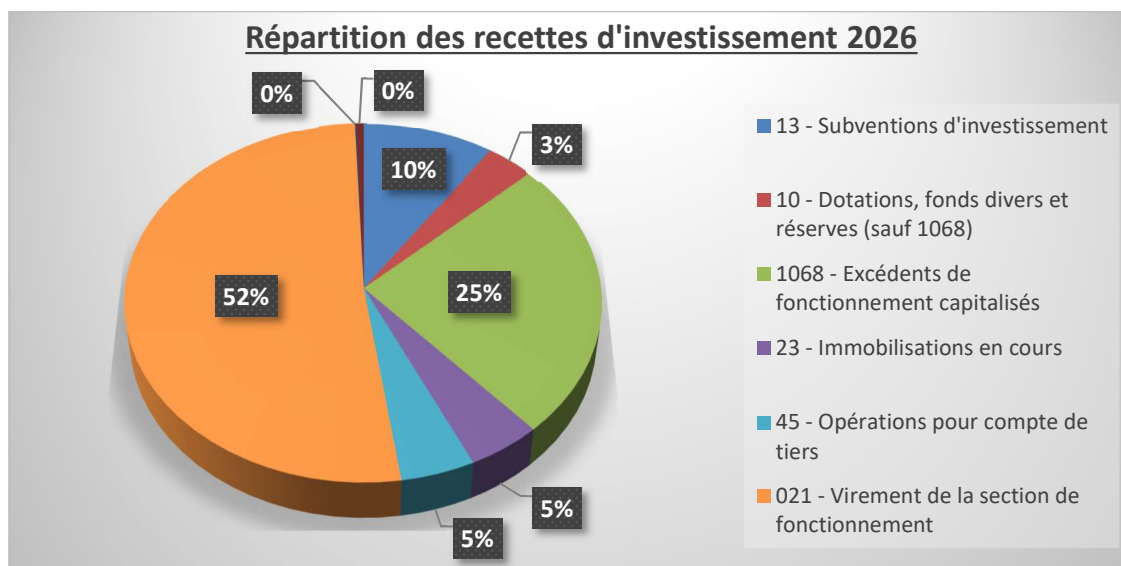
La section d'investissement est liée aux divers projets de la commune et aux opérations de nature patrimoniale.

##### ▪ Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement se composent :

- Des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement,
- Du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- Des recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- Des cessions,
- De l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement).

RECETTES	BP 2025 Total	Réalisé en 2025	BP 2026 (propositions)			Evolution BP 2025 / BP 2026
			RAR 2025	Inscriptions nouvelles	Total	
13 - Subventions d'investissement	454 136.98 €	254 014.52 €	188 717.44 €	188 358.00 €	377 075.44 €	-16.97%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	276 489.30 €	270 698.68 €		139 114.95 €	139 114.95 €	-49.69%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €		995 839.56 €	995 839.56 €	-
23 - Immobilisations en cours	80 802.82 €	80 802.82 €		183 800.00 €	183 800.00 €	127.47%
45 - Opérations pour compte de tiers	80 802.82 €	80 802.82 €		183 800.00 €	183 800.00 €	127.47%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>892 231.92 €</b>	<b>686 318.84 €</b>	<b>188 717.44 €</b>	<b>1 690 912.51 €</b>	<b>1 879 629.95 €</b>	<b>110.67%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 602 511.53 €	0.00 €		2 036 998.02 €	2 036 998.02 €	-21.73%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	700.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	-
040 - Amortissements	20 481.69 €	20 390.55 €		4 289.49 €	4 282.49 €	-79.09%
041 - Opérations patrimoniales	98 178.12 €	76 952.44 €		21 136.00 €	21 136.00 €	-78.47%
<b>Total des opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>2 721 871.34 €</b>	<b>97 342.99 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 062 423.51 €</b>	<b>2 062 416.51 €</b>	<b>-24.23%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 614 103.26 €</b>	<b>783 661.83 €</b>	<b>188 717.44 €</b>	<b>3 753 336.02 €</b>	<b>3 942 046.46 €</b>	<b>9.07%</b>



### ▪ Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se composent notamment :

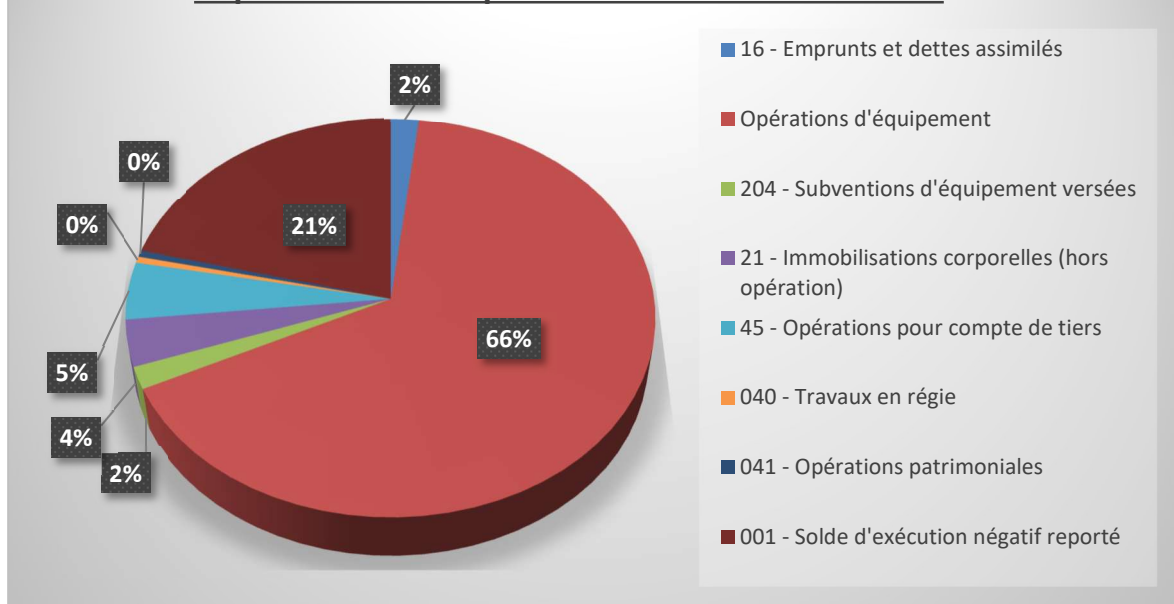
- Du remboursement des emprunts en capital,
- Des immobilisations incorporelles (acquisition de biens immatériels ou intangibles) et corporelles (acquisition de biens matériels),
- Des opérations d'équipement (projets de travaux ou d'acquisition).

Les principaux projets d'investissement prévus pour 2026 sont ainsi :

- Les études (frais de Maîtrise d'œuvre...) relatives au projet de restructuration du centre-ville « Centralité 2 ».
- Les travaux de réhabilitation de la boucherie rue Achille Larue.
- Diverses acquisitions : borne d'affichage numérique, caméras, instruments de musique, mobiliers...
- La mise en place de palplanches aux étangs pour la sécurisation des berges.
- L'installation d'éclairages LED au niveau du stade municipal et des terrains de pétanque afin de se conformer à l'évolution réglementaire (*directive européenne 2011/65/UE qui entrera en vigueur à partir du 24 février 2027*).
- Les travaux de remplacement des chéneaux de la mairie.

DÉPENSES	BP 2025 Total	Réalisé en 2025	BP 2026 (propositions)			Evolution BP 2025 / BP 2026
			RAR 2024	Inscriptions nouvelles	Total	
16 - Emprunts et dettes assimilés	72 716.89 €	72 716.89 €		74 267.46 €	74 267.46 €	2.13%
Opérations d'équipement	2 973 217.61 €	1 071 554.83 €	330 408.63 €	2 269 051.00 €	2 599 459.63 €	-12.57%
204 - Subventions d'équipement versées	19 527.68 €	19 527.68 €		72 793.00 €	72 793.00 €	272.77%
21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	159 923.66 €	99 835.15 €	22 614.82 €	126 442.00 €	149 056.82 €	-6.80%
45 - Opérations pour compte de tiers	80 802.82 €	80 802.82 €		183 800.00 €	183 800.00 €	127.47%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 306 188.66 €</b>	<b>1 344 437.37 €</b>	<b>353 023.45 €</b>	<b>2 726 353.46 €</b>	<b>3 079 376.91 €</b>	<b>-6.86%</b>
040 - Travaux en régie	120 000.00 €	104 069.09 €		10 000.00 €	10 000.00 €	-91.67%
041 - Opérations patrimoniales	98 178.12 €	76 952.44 €		21 136.00 €	21 136.00 €	-78.47%
<b>Total des opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>218 178.12 €</b>	<b>181 021.53 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>31 136.00 €</b>	<b>31 136.00 €</b>	<b>-85.73%</b>
001 - Solde d'exécution négatif reporté	89 736.48 €	0.00 €		831 533.55 €	831 533.55 €	826.64%
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 524 366.78 €</b>	<b>1 525 458.90 €</b>	<b>353 023.45 €</b>	<b>3 589 023.01 €</b>	<b>3 942 046.46 €</b>	<b>11.85%</b>

## Répartition des Dépenses d'investissement 2026



## V. TAUX D'IMPOSITION 2026

Depuis 2008, la commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont proposés à :

Taxes	Taux 2026	Rappel taux 2025
Taxe foncière bâtie	46.98 %	46.98 %
Taxe foncière non bâtie	65.78 %	65.78 %
Taxe d'habitation	14.18 %	14.18 %

## VI. ETAT DE LA DETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026

Organismes bancaires	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Durée de Rbt de l'emprunt	Dettes au 31/12/2025	Capital amorti en 2026	Intérêts 2026	Dettes au 31/12/2026
Caisse Française de Financement Local	Emprunt pour les travaux de voirie rues Ferry et Peucelle	400 000.00 €	12 ans	96 637.78 €	34 785.31 €	970.05 €	61 852.47 €
	<i>Contracté en 2016</i>		<i>Fin sept 2028</i>				
	Emprunt pour les dépenses d'investissement	1 000 000.00 €	20 ans	924 452.11 €	39 482.15 €	27 733.56 €	884 969.96 €
	<i>Contracté en 2022</i>		<i>Fin mai 2043</i>				
<b>TOTAL</b>		<b>1 400 000.00 €</b>	<b>-</b>	<b>1 021 089.89 €</b>	<b>74 267.46 €</b>	<b>28 703.61 €</b>	<b>946 822.43 €</b>

Nombre d'habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 :	<b>2 915</b>	Endettement par population au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 :	<b>350.29 €</b>
--	--------------	--	-----------------

Moyenne de la strate Nationale :	<b>652 €</b>
----------------------------------	--------------

## Budget Principal

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
201601	Emprunt travaux aménagement voirie/réseaux divers rues Ferry et Peucelle	35 755.36 €	35 755.36 €	26 816.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
202304	Emprunt centralité 2	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €	67 215.71 €
<b>Total Budget Principal</b>		<b>102 971.07 €</b>	<b>102 971.07 €</b>	<b>94 032.23 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>	<b>67 215.71 €</b>

VII. ETAT DU PERSONNEL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026

EMPLOIS PERMANENTS - CADRES D'EMPLOIS	CATÉGORIE	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus en équivalent temps plein		
		Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents contractuels	Total
Attachés	A	2		2	2		2
Rédacteurs territoriaux	B	4		4	2	1	3
Adjoint administratifs territoriaux	C	1	0.5	1.5	1.5		1.5
Techniciens territoriaux	B	1		1	1		1
Adjoint techniques territoriaux	C	10	2.46	12.46	11.46	0.5	11.96
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	1	0.7	1.7	1.7		1.7
Puéricultrices territoriales	A	1		1	1		1
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	5	0.5	5.5	5.5		5.5
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1		1	1		1
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B		2.88	2.88	0.4	2.48	2.88
Adjoint territoriaux d'animation	C	2	2.04	4.04	4.04		4.04
Gardes champêtres	C	1		1	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>9.08</b>	<b>39.08</b>	<b>33.6</b>	<b>3.98</b>	<b>37.58</b>

EMPLOIS NON PERMANENTS - TYPES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus en équivalent temps plein - Contractuels -
	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	Total	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	3		3	2
Adjoint techniques Accroissement (ATA)		1	1	0
Adjoint techniques Saisonniers (ASA)		1.5	1.5	0
Adjoint techniques Jobs d'été		0.25	0.25	0
Apprentis Accompagnement Educatif Petite Enfance	4		4	2
Stagiaires de l'enseignement supérieur		3	3	0